

ARRÊTÉ

portant inscription sur

**l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de
l'ancienne abbaye de Saint-Alyre, 20, rue Sainte-George à
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE

Le Préfet de la Région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets de Région ;
- VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 modifié, instituant auprès des Préfets de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;
- VU l'arrêté en date du 21 août 1989 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des parties suivantes de l'ancienne abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et de leur sous-sol archéologique :
- aile est du XVIII^e siècle (façades et toitures, trois pièces au rez-de-chaussée et une pièce au troisième étage avec leurs cheminées et leur décor de gypserie et de toiles peintes) ;
 - tour ronde ouest de l'ancienne enceinte ;
 - aile nord-ouest (tour d'escalier avec sa porte armoriée, terrasses sur cour avec leurs balustrades, deux salles voûtées d'arêtes avec leurs cheminées et leur décor de gypserie) ;
- ainsi que l'escalier de l'aile est du XVIII^e siècle avec sa rampe en fer forgé.

/.../

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région AUVERGNE entendue en sa séance du 18 octobre 1996,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancienne abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand constitue un élément majeur du patrimoine historique, archéologique et architectural auvergnat et qu'elle présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er. - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'ancienne abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) :

- Sous-sol archéologique compris dans l'enclos de l'abbaye ;
- Aile est du XVIII^e siècle dit « bâtiment bénédictin » en totalité, y compris la cage d'escalier avec sa rampe en fer forgé, les galeries, les six cellules et chambres à alcôve du rez-de-chaussée comportant cheminée, boiseries, gypseries et toiles peintes, l'oratoire du premier étage et la salle aux peintures du deuxième étage ;
- Oratoire Notre-Dame d'Entre-Saints ;
- Caves et soubassements médiévaux de l'aile de Saint-Michel, avec les anciennes cuisines ;
- Fontaine de la cour intérieure ;
- Aile de la duchesse de Berry avec ses salles ornées de gypseries ;
- Tourelle d'escalier gothique ;
- Terrasses sur cour avec leurs balustrades de l'aile ouest ;
- Tour médiévale ouest de l'ancienne enceinte ;
- Mémoire de Saint-Vénérand ;
- Vestiges de l'ancienne église Saint-Cassi ;
- Oratoire du Sacré-Coeur ;
- Calvaire et sa butte ;

figurant au cadastre section IX n° 87 et KL n° 184 et appartenant à l'association « *Ancienne abbaye de Saint-Alyre* », constituée le 25 juillet 1969, ayant son siège social 20, rue Sainte-George - 63037 Clermont-Ferrand Cédex, et pour représentant responsable monsieur Dutour Claude, président. Cette association s'est substituée à la « société anonyme de l'ancienne abbaye de Saint-Alyre » qui en était propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 août 1989 susvisé.

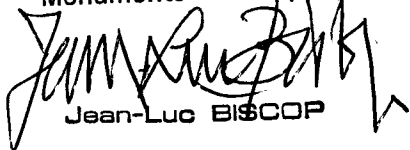
ARTICLE 3. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs du Département.

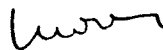
ARTICLE 4. - Il sera notifié au Préfet du Département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Clermont-Ferrand, le **31 DÉC 1996**

Le Préfet de la Région AUVERGNE,

Certifié Conforme
Le Conservateur Régional des
Monuments Historiques,


Jean-Luc BISCOP



François LEBLOND

Isuivalable

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

A R R E T E

portant inscription partielle sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de l'Abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Le Préfet de la Région **AUVERGNE**,
Préfet du **PUY-DE-DOME**,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61 428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82 390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets de Région ;
- VU le décret n° 84 1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;
- VU le décret n° 84 1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région **AUVERGNE** entendue en sa séance du 19 mai 1989 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas laisser l'abbaye de Saint-Alyre sans protection juridique, quelle que soit la suite donnée à la mesure proposée de classement ;

CONSIDERANT que l'abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes, de l'abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et leur sous-sol archéologique

- aile Est du XVIIIème siècle (façades et toitures 3 pièces au rez-de-chaussée et une pièce au 3ème étage avec leurs cheminées et leur décor de gypserie et de toiles peintes)

- tour ronde ouest de l'ancienne enceinte

- aile nord-ouest (tour d'escalier avec sa porte armoriée, terrasses sur cour avec leurs balustrades, deux salles voûtées d'arêtes avec leurs cheminées et leur décor de gypserie)

ainsi que l'escalier de l'aile Est du XVIIIème siècle avec sa rampe en fer forgé, située 20, rue Saint-George sur la parcelle n° 87 d'une contenance de 2ha 10a 58ca figurant au cadastre section IX et appartenant à l'association Ancienne Abbaye de Saint-Alyre, constituée le 25 juillet 1969 et ayant pour représentant responsable, Me Perraud Jean, Président, 17 avenue Julien à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressé sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au Président de l'Association propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

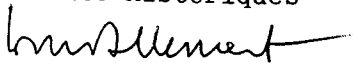
Fait à CLERMONT-FERRAND, le 21 AOUT 1989

Le Préfet de la Région AUVERGNE



Bernard LANDOUZY

Certifié conforme
le Conservateur Régional
des Monuments Historiques



Louis ALLEMANT